

Compte-rendu SNPTES du CT du 22 octobre 2020

Ordre du jour

Informations du président	1
Point 1 : Approbation du PV du CT du 6 décembre 2019	2
Point 2 : Création de la filiale de l'établissement (avis)	2
Point 3 : Examen des statuts de l'UR 3943 Centre lorrain de Recherches Interdisciplinaires dans les Domaines des Littératures, des Cultures et de la Théologie- ÉCRITURES (avis).....	2
Point 4 : Modifications de statuts de l'école nationale d'ingénieurs de Metz (ENIM) (avis).....	2
Point 5 : Modifications des statuts de l'institut universitaire de technologie Epinal-Hubert Curien - ajout d'une disposition transitoire (avis)	3
Point 6 : Bilan social 2019 (avis).....	3
Point 7 : Suivi des propositions et avis du CT du 18 septembre 2020 (information)	3
Point 8 : Questions diverses.....	3

Tous les sièges sont occupés par les représentants, dont **vos trois représentants SNPTES**.

Informations du président

Le Président note la dégradation de la **situation sanitaire** en France, dans le Grand Est, en 54 et 57 (confirmée depuis par un couvre-feu en M&M).

Le recours au télétravail (travail à distance) pourrait devenir une obligation si on passe en zone de couvre-feu. Actuellement 700 agents bénéficient d'un ou deux jours de télétravail régulier, et 300 agents, de jours de travail à distance. Le président a fixé un objectif à chaque service de deux ou trois jours de télétravail lorsqu'il est possible (activités de l'agent, continuité du service public). L'administration doit être avertie de blocages.

Beaucoup de tests volontaires et gratuits ont été réalisés. Des tests positifs en cluster ont conduit à décider rapidement des enseignements à distance. Les étudiants doivent se déclarer rapidement à la médecine préventive, et non seulement à leur composante.

L'UL fait partie des universités ayant anticipé un fonctionnement en mode dégradé (un siège sur deux), une transition s'en trouve ainsi facilitée avec des consignes gouvernementales plus restrictives. L'UL est bien positionnée au niveau des universités en France en termes de mesures de prévention, alors que les missions de service public doivent continuer à être assurées.

Point 1 : Approbation du PV du CT du 6 décembre 2019

La séance date d'il y a dix mois. Les représentants demandent une nouvelle fois des comptes rendus moins tardifs. Le Secrétaire chargé de la rédaction est désormais épaulé pour l'exploitation des enregistrements de séance.

Vote : 6 favorables, 4 refus de vote (raison : présentation hors délai utile)

AVIS FAVORABLE

Vie institutionnelle

Point 2 : Création de la filiale de l'établissement (avis)

Le Vice-président "Partenariats socio-économiques et développement territorial", Michel Fick, présente ce point. La filiale proposée, sous forme de SAS, doit assurer la commercialisation de prestations de service (principalement assurées par des employés de la filiale sur des équipements des laboratoires UL) ; prendre en charge l'organisation de l'événementiel pour des entités UL volontaires ; et réaliser des formations courtes sur des équipements scientifiques de l'UL.

Au-delà de ces activités, la filiale doit matérialiser le lien entre l'université et ses territoires (bassin de 400 000 emplois, 10 000 PME). Elle doit mettre en rapport les besoins des entreprises et les compétences UL (prestations de service de haut niveau), au-delà des capacités des entités de l'UL et des limites réglementaires d'un établissement public, tout en affirmant la tutelle de l'université (détentrices du capital de départ). Des structures satellites de l'UL (associations, sociétés) assurent actuellement ces activités, sans connexion entre elles ni contrôle par l'UL.

Les objectifs affichés pour une filiale UL sont vertueux. Pourtant le projet présenté, complexe, hors norme dans notre paysage d'établissement public, et préparé depuis de longues années, n'a pas fait l'objet d'une consultation des laboratoires ni de dialogues préalables avec les instances. Le SNPTES comme toutes les autres organisations syndicales a soulevé de nombreuses problématiques. La concurrence avec des missions de l'UL ; les incertitudes sur l'affectation des bénéficiaires ; l'évolution du champ de la filiale (événementiel obligatoire ? projets ou contrats doctoraux ? accompagnement à de gros projets comme l'ANR ?) ; le statut entièrement privé des personnels ; la nature et le montant des contributions de l'université (capital, fonds de roulement, risques) ; enfin l'état financier de l'association Progepi servant de préfiguration à la filiale (baisse du résultat de 200 k€ entre 2016 et 2018, résultat négatif de 40 à 50 k€ depuis) : tous ces éléments ont conduit le SNPTES et les autres organisations syndicales à rejeter les risques encourus par l'université.

Le Conseil Scientifique s'était déjà prononcé défavorablement la veille du CT.

VOTE : 10 défavorables

AVIS DEFAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Point 3 : Examen des statuts de l'UR 3943 Centre lorrain de Recherches Interdisciplinaires dans les Domaines des Littératures, des Cultures et de la Théologie- ÉCRITURES (avis)

Point 4 : Modifications de statuts de l'école nationale d'ingénieurs de Metz (ENIM) (avis)

Point 5 : Modifications des statuts de l'institut universitaire de technologie Epinal-Hubert Curien - ajout d'une disposition transitoire (avis)

Ces trois points sont des mises à jour statutaires sans difficultés particulières.

VOTES : 10 favorables

AVIS FAVORABLES À L'UNANIMITÉ

Ressources humaines

Point 6 : Bilan social 2019 (avis)

La Vice-présidente RH présente le bilan social, fruit d'un important travail de collecte et de mise en forme effectué au sein de la DRH. Quelques éléments complémentaires sont demandés pour nourrir des réflexions de pilotage de l'établissement : absentéisme, RPS, parité...

Le SNPTES salue le travail effectué, et rappelle qu'il ne s'arrête pas à un document : des séances de travail entre les représentants du personnel et la DRH sont appelées à exploiter ces chiffres et à proposer des actions pour améliorer les conditions d'emploi et de travail.

VOTE : 10 favorables

AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Point 7 : Suivi des propositions et avis du CT du 18 septembre 2020 (information)

Suite à un avis défavorable, les statuts du « CREM » sont en cours de modification auprès de l'entité.

Le CT n'avait pas émis d'avis majoritaire sur la « Prime Covid ». Le CA a donné un avis Favorable.

Point 8 : Questions diverses

SUMPPS (CGT-SUD) : les règles du temps de travail n'ont pas été modifiées ; en revanche une nouvelle répartition de la charge de travail a été mise en œuvre avec la direction et les équipes. Il s'agit d'organiser des astreintes le week-end pour la gestion de crise, le SUMPPS faisant l'interface entre étudiants qui se signalent, composantes qui doivent prendre des mesures, ARS qui suit l'épidémie de Covid. Des étudiants formés (respect de la confidentialité) pourraient venir en renfort sur des fonctions de réponse à distance et de suivi administratif.

Service des jeunes enseignants-chercheurs (CGT-SUD) : les situations de pression sur le temps de présence doivent être remédiées au cas par cas, pour préserver la référence à 1607 heures et sécuriser l'activité de recherche.

Point d'étape RIFSEEP (SGEN) : aucune évolution n'est prévue avant les décisions suivant la LPR. À la demande du SNPTES, il est confirmé que la révision du montant IFSE des conservateurs est en cours.

CET (SGEN) : les chiffres figurent au bilan social ; le coût a doublé en 4 ans (2019 : 1 280 k€). À ce jour la décision de reporter le paiement des jours sur les entités n'a pas encore été votée.

Impacts du Covid (FSU) : un décompte spécifique coûts / économies est prévu dans le bilan comptable 2020.

Concernant les RPS, dans le respect de la confidentialité et des possibilités de collecte des données, il faut trouver des indicateurs de l'incidence du confinement sur les relations de travail et les risques psycho-sociaux : nombre de consultations de la psychologue du travail, participations aux groupes de parole, tensions...